



Bilan de la qualité de l'air sur la station « La Rochelle - Pallice » Année 2023

LES RÉSULTATS

Les particules en suspension PM₁₀

En 2023, les seuils réglementaires sont respectés. Avec les nouveaux seuils de 2021, les recommandations de l'OMS* ne sont pas respectées pour les deux stations, tant à La Pallice qu'en centre-ville. L'écart moyen avec la station de référence « La Rochelle - Centre » est de 0,9 µg/m³.

Critère PM ₁₀		Seuil	Valeurs relevées	
			La Pallice	Centre-ville
Protection santé humaine	Valeur limite annuelle	40 µg/m ³	18 µg/m ³	16 µg/m ³
	Valeur limite journalière	50 µg/m ³ et max. 35 jours par an	1 jour de dépassement	1 dépassement
	Objectif qualité annuel	30 µg/m ³	18 µg/m ³	16 µg/m ³

Les particules en suspension PM_{2,5}

En 2023, les seuils réglementaires sont respectés. Avec les nouveaux seuils établis en 2021, les recommandations de l'OMS**** ne sont pas respectées pour la station La Rochelle-Pallice et La Rochelle - centre.

Il n'y a pas de sur-impact mesurables de l'activité portuaire sur ce polluant par rapport au centre-ville de La Rochelle.

Critère PM _{2,5}		Seuil	Valeurs relevées	
			La Pallice	Centre-ville
Protection santé humaine	Valeur limite annuelle	25 µg/m ³		
	Valeur cible annuelle	20 µg/m ³	7 µg/m ³	7 µg/m ³
	Objectif qualité annuel	10 µg/m ³		

Les hydrocarbures non méthaniques (HCNM)

En 2023, il est constaté une augmentation de l'influence des dépôts pétroliers sur les concentrations en hydrocarbures non méthaniques sur la station « La Rochelle - Pallice ».

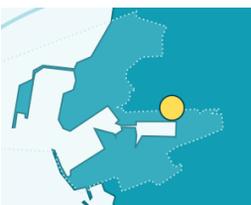
Cette influence est particulièrement visible sur la période 4h-10h.



DESCRIPTION & OBJECTIF

L'activité portuaire peut engendrer des impacts sur la qualité de l'air avec notamment la manutention de céréales ou de vracs solides qui émettent des particules. Ces impacts viennent s'ajouter aux autres sources urbaines et industrielles. Le Port met donc en œuvre plusieurs suivis et actions afin de préserver la qualité de l'air.

LE SUIVI



Atmo Nouvelle-Aquitaine réalise depuis 2009 des suivis de la qualité de l'air sur le Port. La station permanente « La Rochelle - Pallice » a été implantée sur le quartier de La Pallice en 2012.

Ce site apporte un suivi en temps réel, 7 jours/7 et 24 heures/24 avec des comptes-rendus quotidiens et hebdomadaires. Le suivi permet de caractériser la qualité moyenne de l'air et d'identifier des fluctuations de 3 polluants (PM₁₀*, PM_{2,5}** et HCNM***).

*PM₁₀: particules en suspension (diamètre inférieur à 10 µm)

**PM_{2,5}: particules fines (diamètre inférieur à 2,5 µm)

***HCNM: hydrocarbures non méthaniques

****OMS: Organisation Mondiale de la Santé



POUR EN SAVOIR PLUS

Polluants mesurés par la station permanente « La Rochelle - Pallice »

PM ₁₀	PM _{2,5}	HCNM
<ul style="list-style-type: none"> Combustion (trafic routier, chauffage) Phénomènes d'usure et remise en suspension des sols ... 	<ul style="list-style-type: none"> Essentiellement la combustion de véhicules diesel 	<ul style="list-style-type: none"> Hydrocarbures Évaporation des bacs de stockage pétroliers, remplissage des réservoirs automobiles Composés organiques procédés industriels, combustion incomplète des combustibles et carburants, des aires cultivées ou du milieu naturel Solvants application de peintures et d'encres, nettoyage des surfaces métalliques et des vêtements

Les particules en suspension PM₁₀Évolution des concentrations moyennes annuelles en PM₁₀ sur la station de « La Rochelle – Pallice »

Évolution du nombre de dépassements du seuil de vigilance de 2013 à 2023 (100 µg/m³)

Dépassements de 100 µg/m ³	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'heures total	28	33	45	4	10	47	11	24	15	15	15
Nombre d'heures attribuées à l'activité locale	27	28	36	4	7	44	7	17	10	10	7
Nombre jours total	22	23	24	4	8	27	9	12	12	10	10
Nombre de jours attribuées à l'activité locale	21	21	22	4	5	26	5	8	7	6	5

En plus d'une influence chronique, l'activité locale peut ponctuellement générer des émissions de particules qui dégradent significativement la qualité de l'air.

Afin de suivre ces événements, un seuil de vigilance a été fixé à 100 µg/m³ en moyenne horaire. Ce seuil, qui ne correspond pas à un seuil réglementaire, signale la présence anormale de concentrations en PM₁₀. Il ne traduit pas de notion de risque pour les populations.

Le seuil de vigilance a été dépassé pendant 15 heures réparties sur 10 jours. 7 de ces dépassements sont imputables en totalité aux activités locales ou partagés avec d'autres sources.

Recommandations de l'OMS en PM₁₀

Recommandation	Valeurs relevées	
	La Pallice	Centre-ville
45 µg/m ³ en moyenne journalière et max 3 jours par an	4 dépassements	3 dépassement
15 µg/m ³ en moyenne annuelle	18 µg/m ³	16 µg/m ³



POUR EN SAVOIR PLUS

Les particules en suspension PM_{2,5}Recommandations de l'OMS en PM_{2,5}

Recommandation	Valeurs relevées	
	La Pallice	Centre-ville
15 µg/m ³ en moyenne journalière et max 3 jours par an	22 jours de dépassement	29 jours de dépassement
5 µg/m ³ en moyenne annuelle	7 µg/m ³	7 µg/m ³

Les hydrocarbures non méthaniques (HCNM)

En 2010, des mesures de benzène – seul composé réglementé par le décret 2010-1250 du 21 octobre 2010 – n'avaient pas montré de risque pour la santé des habitants. Cependant, les odeurs d'hydrocarbures sur le quartier ont continué à générer des craintes parmi les habitants. En 2012, la station de mesures « La Rochelle – Pallice » a donc été équipée d'un appareil de mesures d'hydrocarbures non méthaniques.

En moyenne les concentrations en hydrocarbures non méthaniques sont relativement stables en 2023 par rapport à 2022. Cette stabilité se vérifie désormais depuis 2019.

Évolution de la concentration moyenne en HCNM entre 2012 et 2023 (µg/m³) :

2012	2013	2015	2016	2019	2020	2021	2022	2023
73	36	29	24	9	9	12	9	10